



# ÉCOLE MONSEIGNEUR-GILLES-GERVAIS

1435, RUE CHÂTEAUGUAY

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (QUÉBEC) J3V 3A9

TÉL. : 450-653-7610

TÉLÉC. : 450-653-8228

COURRIEL : [GERVAIS@CSP.QC.CA](mailto:GERVAIS@CSP.QC.CA)

## Clientèle scolaire

L'école Monseigneur-Gilles-Gervais accueille environ 520 élèves.

Cette clientèle se répartit comme suit :

3 groupes au préscolaire	3 groupes de 4 <sup>e</sup> année
4 groupes de 1 <sup>re</sup> année	3 groupes de 5 <sup>e</sup> année
4 groupes de 2 <sup>e</sup> année	3 groupes de 6 <sup>e</sup> année
3 groupes de 3 <sup>e</sup> année	



## Horaires



### Au préscolaire

Avant-midi : 8h15 à 11h25  
Après-midi : 12h40 à 14h32

### Au primaire

Avant-midi : 8h20 à 11h45  
Après-midi : 13h05 à 15h30

### Administration

Avant-midi : 8h00 à 11h45  
Après-midi : 13h00 à 16h00

**Important : Les élèves marcheurs peuvent se présenter sur la cour à partir de 8h10 le matin et à partir de 12h55 l'après-midi (avant cette heure, il n'y a pas de surveillance).**

## Procédures à suivre

### Absence et retard de votre enfant

- Chaque absence doit être motivée et chaque retard justifié. Lorsque votre enfant s'absente de l'école ou est en retard, nous devons en être informés **le plus rapidement possible** en spécifiant le nom complet de votre enfant, son niveau scolaire, la durée de son absence ainsi que, la raison de son absence. (ex. : gastroentérite, fièvre, rendez-vous, etc.).
- Vous devez aviser également l'école pour toute maladie contagieuse même si votre enfant ne doit pas s'absenter. Cela nous permet de faire une gestion appropriée des maladies contagieuses et ainsi éviter une épidémie.
- Une fois inscrit à l'école, il y a obligation de fréquentation scolaire. Il faut éviter les absences non motivées. Si votre enfant vous démontre des signes qu'il n'aime pas venir à l'école, parlez-en avec l'enseignant(e).
- L'élève en retard doit se présenter au secrétariat. Il doit motiver son retard afin de recevoir l'autorisation d'entrer en classe. Les retards désorganisent plusieurs classes. Il faut donc les éviter.
- Il nous est également possible d'entrer des absences à l'avance (rendez-vous, etc.). Vous pouvez donc en aviser le secrétariat.

Je vous rappelle nos coordonnées : 450.653.7610 poste 0 ou par courriel à [gervais@csp.qc.ca](mailto:gervais@csp.qc.ca).

Si votre enfant doit s'absenter seulement pour la période du service de garde ou du dîner, nous vous demandons de communiquer directement avec le service de garde au 450.653.7610 poste 6 ou par courriel à : [garde.gervais@csp.qc.ca](mailto:garde.gervais@csp.qc.ca). Il n'est pas nécessaire d'aviser le secrétariat.

### Départ hâtif



- Lorsque votre enfant doit s'absenter au cours de la journée, nous vous demandons d'aviser son enseignante par écrit. De cette façon, nous pourrions lui permettre de préparer son sac d'école avant de quitter. Cependant, veuillez prévoir quelques minutes d'attente, puisqu'à votre arrivée, nous appellerons dans sa classe afin qu'il vous rejoigne au secrétariat.

### Absence pour voyage ou activités sportives



- Cette décision relève de l'autorité parentale. Cependant, l'enseignant ou l'enseignante n'est pas tenu de préparer tout le travail à faire pendant l'absence de l'enfant ni de lui faire reprendre une évaluation. Une note de zéro pourrait lui être attribuée en cas d'absence à une évaluation de fin d'année (voir document sur les normes et modalités). Il serait important d'échanger avec l'enseignant(e) de votre enfant dans un tel cas.

### Déménagement en cours d'année



- Lorsqu'un déménagement est prévu pendant l'année scolaire, nous vous demandons d'aviser le secrétariat de l'école. Si vous souhaitez que votre enfant demeure à l'école pour le reste de l'année scolaire, vous aurez l'occasion de faire une demande de choix-école seulement si vous demeurez sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

### Informations école-maison



- Le journal Le Phare, un bulletin d'information sur les activités à venir de l'école, vous parviendra au début de chaque mois par courriel. Vous pouvez également consulter notre site web qui est mis à jour régulièrement à l'adresse suivante : <http://mgrgillesgervais.csp.qc.ca/>.
- Il est important d'aviser le secrétariat de l'école et le service de garde de tout changement d'adresse courriel.



## Les collations

Comme collation, l'enfant peut apporter un fruit, un légume, du fromage... Les croustilles, chocolats, bonbons, biscuits, petits gâteaux, raisins secs, boissons gazeuses et tout autres aliments du genre sont interdits. L'école applique la politique alimentaire de la Commission scolaire des Patriotes.



## Les vêtements

Il est recommandé que les enfants portent des vêtements simples et légers afin qu'ils soient à l'aise dans leurs mouvements.

Lors des journées où il y a un cours d'éducation physique, **les enfants du préscolaire** sont invités à porter des vêtements adéquats tels que : T-shirt et pantalon sport, pas de robe, car ils ne se changeront pas pour le cours d'éducation physique.

Les chandails à « bretelles filiformes » et les sandales «de plage» sont interdits à l'école.



Votre enfant doit avoir dans le vestiaire une deuxième paire de souliers qui restera à l'école.

## La Communication

La communication entre l'école et la maison est une clé gagnante pour l'intégration de votre enfant. Si vous vivez une situation particulière ou autre, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante de votre enfant, par écrit ou par téléphone. Il s'agit parfois de petites choses à nos yeux, mais qui ont pour l'enfant beaucoup d'importance. Certains enfants le disent à l'école, mais d'autres s'abstiennent; il existe une solution à chaque problème.

## Rencontre de parents

Au début de l'année scolaire, les enseignantes et les enseignants souhaitent rencontrer **tous les parents** afin de les informer sur différents aspects de la vie scolaire : gestion de classe, précisions sur les programmes, stratégies d'apprentissage, etc. Les parents des élèves du primaire seront invités en soirée, au cours du mois de septembre et les parents des élèves du préscolaire seront invités en soirée à la fin du mois d'août.

D'autres rencontres, prévues au cours de l'année, vous seront communiquées lors de cette soirée.

Toutefois, il est toujours possible de prendre rendez-vous avec l'enseignante ou l'enseignant pour discuter de votre enfant, et ce, quand vous le jugez nécessaire. Il suffit d'en faire part à la personne concernée, en téléphonant à l'école ou en lui adressant une note écrite.

## **Bulletin scolaire**

Vers la mi-octobre, une première communication sera envoyée aux parents. Le bulletin est envoyé par courriel en novembre, en mars et le dernier vous parviendra avant le 10 juillet 2017. Également en novembre, les parents seront invités à recevoir de l'information sur le rendement général de leur enfant en assistant à la présentation de son portfolio.

## **Évaluation des apprentissages**

L'évaluation porte sur le développement de compétences disciplinaires déterminées dans les programmes d'études du Ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur (MEES)

## **Services complémentaires**

Le régime pédagogique de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire prévoit les services complémentaires ayant pour but de favoriser la progression continue de l'élève. Les services complémentaires comprennent, entre autres : l'orthophonie, le service de santé, la psychologie, la psychoéducation et les services d'une éducatrice spécialisée et d'une travailleuse sociale (CLSC).

### **Service d'orthophonie**

L'orthophoniste intervient auprès des élèves de maternelle (prioritairement) et de première année éprouvant des difficultés relatives à la parole et au langage. La professionnelle en orthophonie aide au dépistage des difficultés langagières. Dans certains cas, des blocs de thérapie peuvent être proposés.

### **Service du CLSC**

Dans son travail, l'infirmière amène l'élève à se préoccuper de son état de santé. Cette dernière assure une présence-école à raison d'une journée semaine.

La travailleuse sociale ou le travailleur social scolaire intervient sur demande, auprès des élèves ou des familles éprouvant des difficultés familiales ou relationnelles.

### **Services en psychologie et psychoéducation**

Ces deux services sont offerts aux jeunes éprouvant des difficultés ayant une incidence soit sur leurs apprentissages, soit sur leurs comportements à l'école.

Alors que le service de psychologie intervient surtout au niveau du diagnostic à l'aide d'outils d'évaluation, le service de psychoéducation est sollicité à propos des difficultés de l'ordre de l'adaptation ou du comportement.

Les deux services travaillent en étroite collaboration avec les principaux intervenants auprès des enfants : les enseignants.

## Cour d'école et stationnement

Aucun parent ou adulte ne devrait être dans la cour de l'école entre 7 h et 18 h. Cet espace est réservé aux activités de la Commission scolaire des Patriotes exclusivement. Seuls les parents venant reconduire leur enfant au service de garde entre 7 h 00 et 8 h 10 le matin et entre 15 h 45 et 18 h le soir peuvent entrer sur la cour et à l'intérieur de l'école par la porte # 6 de la cour d'école.

Prenez note que vous ne pouvez pas vous stationner dans le stationnement de l'école entre 7 h et 16 h puisque celui-ci est réservé au personnel de l'école.

## Cueillette d'objets pour bricolage (Élèves de maternelle seulement)

Nous faisons appel à votre collaboration, mais ne vous sentez aucunement obligés de nous faire parvenir ces objets. Nous aimerions que vous en accumuliez un certain nombre avant de nous les faire parvenir :



- Papier brouillon
- Boutons (sans tige, plats)
- Vieux bijoux
- Tout genre de papier ou carton qui pourrait être utilisé
- Tout autre objet pouvant servir à la maternelle
- Livres dont les enfants ne se servent plus
- Contenants de verre pour nourriture de bébé
- Contenants de plastique de toutes grandeurs
- Contenants de yogourt
- Jeux qui ne servent plus : casse-tête, poupées, jeux éducatifs, objets pour le coin poupées, etc.

**MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION!**

Nathalie Couillard  
Directrice